

Cette lettre vous présente chaque trimestre la situation de la région Midi-Pyrénées en matière de développement des énergies renouvelables. Outre les chiffres clés, elle vous apporte des informations sur les sujets d'actualité, ainsi que sur certains faits et réalisations marquants dans la région.

André CROCHERIE
Directeur de la DREAL Midi-Pyrénées

L'ÉOLIEN EN MIDI-PYRÉNÉES

Avec environ 400 MW (mégawatt, soit mille kilowatts kW) en service au 31 décembre 2013, Midi-Pyrénées est au 9^e rang des régions au niveau national. Cependant, le développement de l'éolien en Midi-Pyrénées continue de stagner depuis 2011.

Au 31 décembre 2013, l'Aveyron reste le premier département éolien de la région, avec 193 MW en service et 236 MW autorisés. Suit le Tarn, avec 177 MW en service et 84 MW autorisés.

L'éolien se développe également dans de nouveaux départements : le Lot et le Tarn-et-Garonne, avec un projet de 16 MW en instruction, et l'Ariège avec 28 MW en instruction.

Département	SRCAE Objectifs indicatifs	En Service (1) au 31 déc. 2013	Autorisé (2)(3) au 31 déc. 2013	En instruction (2) au 31 déc. 2013
Ariège	115 MW			28 MW
Aveyron	570 MW	193 MW	236 MW	61 MW
Haute-Garonne	79 MW	31 MW	19 MW	
Gers	15 MW			
Lot	30 MW		6 MW	13 MW
Hautes-Pyrénées	45 MW			
Tarn	696 MW	177 MW	84 MW	39 MW
Tarn-et-Garonne	15 MW			3 MW
TOTAL	1 565 MW	401 MW	345 MW	143 MW

(1) Sources : SOES d'après ERDF, RTE, EDF-SEI et les principales ELD

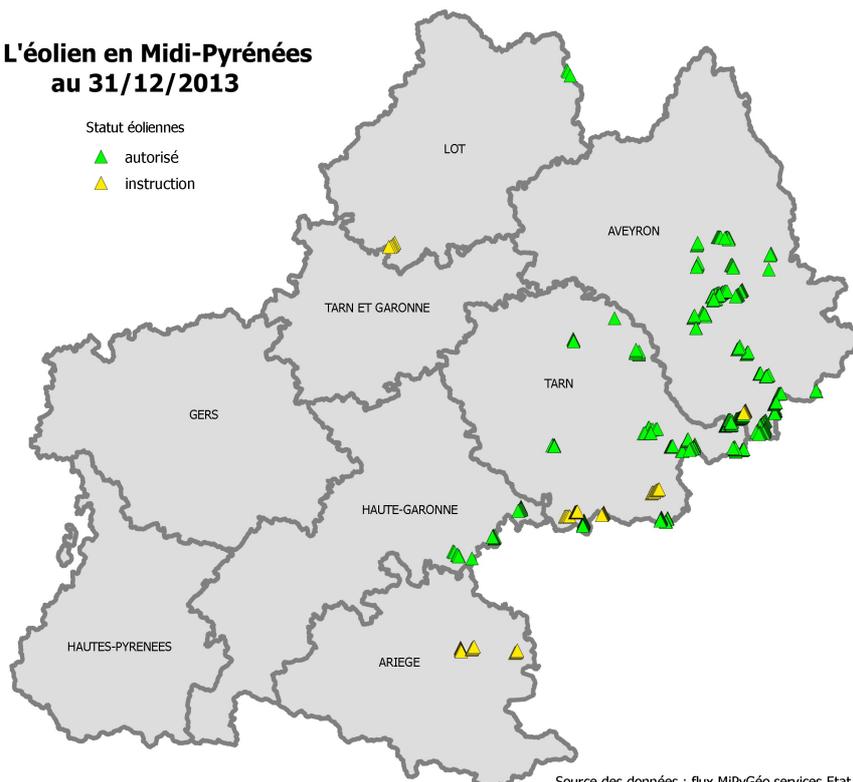
(2) Sources : DREAL d'après les données des DDT

(3) Dont les décisions en recours contentieux

Ces résultats peuvent être révisés lors de la prochaine mise à jour des bases de données.

L'éolien en Midi-Pyrénées au 31/12/2013

Statut éoliennes
▲ autorisé
▲ instruction



Source des données : flux MiPvGéo services Etat en Midi-Pyrénées

Énergies renouvelables en Midi-Pyrénées

LE PHOTOVOLTAÏQUE EN MIDI-PYRÉNÉES

Avec près de 500 MW en service au 31 décembre 2013, Midi-Pyrénées est la 2e région photovoltaïque de France, après Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Au 31 décembre 2013, la Haute-Garonne reste le premier département photovoltaïque de Midi-Pyrénées, avec 109 MW raccordés au réseau. Suivent de près l'Aveyron avec 97 MW et le Gers avec 90 MW raccordés au réseau.

Le premier tableau détaille la puissance des installations photovoltaïques en Midi-Pyrénées, répartie par département. Il distingue les installations d'une puissance inférieure à 3 kW, c'est-à-dire les installations sur toiture dans le résidentiel, mettant en évidence leur nombre important.

Le second tableau fait le point sur les installations photovoltaïques au sol. Il présente la puissance des installations au sol de Midi-Pyrénées, répartie par département et par niveau d'avancement de la procédure d'urbanisme.

Installations photovoltaïques raccordées au réseau Puissance en MW (mégawatt)

	31/12/2013 (1)			
	Totalité des installations		dont installations de puissance ≤ 3 kW	
	nombre	puissance	nombre	puissance
09 Ariège	1 359	32,2	921	2,6
12 Aveyron	2 400	96,4	1 283	3,5
31 Haute-Garonne	7 308	108,8	6 217	17,0
32 Gers	2 001	89,8	1 323	3,7
46 Lot	1 038	26,7	693	1,9
65 Hautes-Pyrénées	1 206	20,4	907	2,5
81 Tarn	3 185	76,8	2 272	6,3
82 Tarn-et-Garonne	1 618	42,9	1 225	3,4
total	20 115	494,1	14 841	40,9

(1) : provisoire (les résultats du dernier trimestre sont amenés à être révisés lors des trimestres suivants).

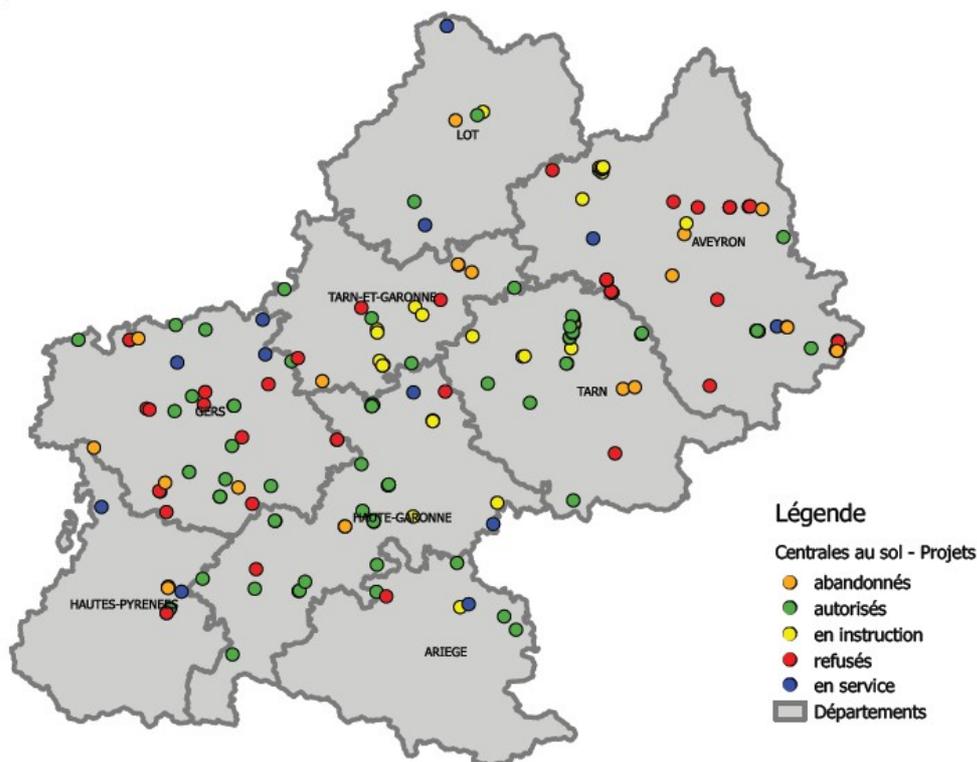
Source : SOeS d'après ERDF, RTE, SEI et les principales ELD

Centrales photovoltaïques au sol en Midi-Pyrénées

Département	En Service au 31 déc. 2013	Autorisé au 31 déc. 2013	En instruction au 31 déc. 2013
Ariège	8,5 MW	15,6 MW	2,0 MW
Aveyron	1,4 MW	13,0 MW	25,7 MW
Haute-Garonne	14,7 MW	75,1 MW	15,7 MW
Gers	25,7 MW	35,4 MW	
Lot	7,6 MW	15,7 MW	1,6 MW
Hautes-Pyrénées	3,0 MW	7,0 MW	
Tarn		55,6 MW	25,3 MW
Tarn-et-Garonne		20,2 MW	39,2 MW
TOTAL	61 MW	237 MW	110 MW

Sources : DREAL d'après les données des DDT

Projets photovoltaïques en Midi-Pyrénées : centrales au sol
28/02/2014



Source des données : flux MIPyGéo services Etat en Midi-Pyrénées

Données régionales et actualités

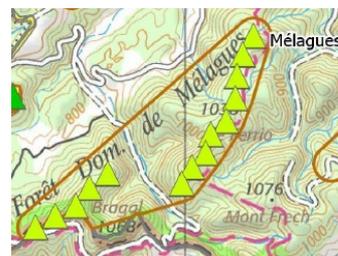
ACTUALITÉS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES

Expérimentation Autorisation Unique

La loi n°2014-1 du 2 janvier 2014 habilite le gouvernement à prendre par ordonnances diverses mesures de simplification et de sécurisation de la vie des entreprises. L'article 14 de cette loi autorise le représentant de l'État dans le département, à titre expérimental pour une durée de trois ans, à délivrer une décision unique. Sept régions, dont la région Midi-Pyrénées, vont expérimenter l'autorisation unique pour les installations éoliennes et de méthanisation soumises à autorisation au titre des installations classées et dont le permis de construire est de la compétence du préfet de département. Sur la base d'un dossier unique, le Préfet de département pourra délivrer une autorisation unique qui vaudra permis de construire, autorisation d'exploiter au titre des installations classées pour l'environnement, autorisation de défrichage, dérogation « espèces protégées », autorisation de produire de l'électricité. Cette expérimentation devrait débuter en avril 2014.

Autorisation de la centrale éolienne de Mélagues (12)

Le parc éolien de Mélagues a reçu l'autorisation d'exploiter une installation classée pour l'environnement (ICPE) par arrêté préfectoral du 20 janvier 2014 et le permis de construire par arrêté préfectoral du 8 août 2013.



Mise en service de la centrale photovoltaïque de Sarrazac (46)

D'une puissance de 11,5 MW, la centrale photovoltaïque au sol de la commune de Sarrazac dans le Lot a été inaugurée le 14 février 2014.

Appels d'offres photovoltaïques

Les lauréats du deuxième appel d'offres (2013) dédié aux grandes installations photovoltaïques sont désignés. 121 projets, dont 15 en Midi-Pyrénées (ci-contre), ont été retenus pour une capacité installée totale de 380 MW au niveau national :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Grandes-Installations-250-kWc.html>

La Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) consulte actuellement le public sur le cahier des charges de l'appel d'offres portant sur les installations photovoltaïques d'une puissance supérieure à 250 kW (kilowatt) :

<http://www.cre.fr/documents/consultations-publiques>

Les résultats du dernier appel d'offres pour les installations de 100 à 250 kW ont été publiés sur le site du ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie. : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Appel-d-offres-pour-installations,37641.html>

Séverac le Château (12150)	Centrale à concentration	4 500 kW
Decazeville (12300) Aubin (12110)	Centrale avec suivi	12 000 kW
Toulouse (31029)	Ombrières sur parking	1 374 kW
Labarthe Sur Leze (31860)	Ombrières sur parking	1 198 kW
Bouloc (31620)	Centrale sur bâtiments	2 965 kW
Estancarbon (31800)	Centrale sur bâtiments	1 350 kW
Graulhet (81300)	Ombrières sur parking	1 103 kW
Bessens (82170)	Centrale avec suivi	5 995 kW
Négrepelisse (82800)	Ombrières sur parking	823 kW
Montauban (82000)	Centrale sur bâtiments	1 766 kW
Montauban (82000)	Centrale sur bâtiments	897 kW
Montauban (82000)	Centrale sur bâtiments	950 kW
Bessens (82170)	Centrale sur bâtiments	2 337 kW
Castelsarrasin (82100)	Centrale sur bâtiments	1 705 kW
Négrepelisse (82800)	Centrale sur bâtiments	469 kW

Publication des bases de données

Les bases de données éoliennes et photovoltaïques sont désormais disponibles pour le public grâce à l'outil MIPYGEO, le portail géographique de l'État en Midi-Pyrénées. Cet outil permet au public de visualiser les centrales éoliennes ou photovoltaïques, et aussi d'accéder aux données SIG. <http://www.mipygeo.fr>



Nouvelle procédure de raccordement au réseau de distribution d'électricité

Les procédures de raccordement au réseau électrique de distribution évoluent. Pour accompagner les producteurs, le gestionnaire du réseau de distribution ERDF réalise des pré-études permettant de déterminer les possibilités techniques de raccordement en amont de l'instruction administrative. Pour contacter ERDF, un numéro spécial : 09 62 32 18 00 ou www.erdf.fr.

***DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT
MIDI-PYRÉNÉES***

Service Territoire Aménagement
Énergie Logement

Division Énergie

1, rue de la cité administrative,
CS 80 002,
31 074 Toulouse cedex 9

www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

André CROCHERIE

RÉDACTEUR (S):

DREAL/STAEL/Division Énergie :

Emeline SEYER

emeline.seyer@developpement-durable.gouv.fr

RÉALISATION :

DREAL/STAEL/Division Énergie

Édition : avril 2014

ISSN en cours de validation